	<b>REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Conseil d'Administration du 22 septembre 2021</b>	<b>N° 2021/15</b>

L'an deux mille vingt et un, le premier Mars, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 22 septembre 2021, s'est rassemblé sur le site de Paulin salle Le Patio sous la présidence de Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Présidente du Conseil d'administration.

**Etaient présents à la séance :**

Monsieur Claude BONNET, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Monsieur Gérard CHAUSSET, Monsieur Jean-Claude FEUGAS, Madame Anne-Eugénie GASPARD, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Zeineb LOUNICI et Monsieur Kévin SUBRENAT.

**Etaient absents :**

Madame Maité CAZAUX

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Guillaume GARRIGUES ayant donné procuration à Mme LOUNICI Zeineb

**Procurations en cours de séance :**

**Excusés en cours de séance :**

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

23 SEP. 2021

Bureau du courrier

**LA SEANCE EST OUVERTE A 16 h 20**



<b>REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
<b>Conseil d'Administration du 22 septembre 2021</b>	<b>N° 2021/15</b>

## DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1/2021

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la décision modificative n° 01/2021 au titre de l'exercice 2021, les ajustements de crédits suivants sont proposés :

Imputation	Libellé	BP 2021	BESOIN DE CREDITS 2021	DM1
<b>Fonctionnement</b>		<b>616 000</b>	<b>960 000</b>	<b>344 000</b>
011	Charges à caractère général	142 000	206 610	64 610
611	Sous-traitance générale	30 000	30 000	0
6132, 6135, 6257	Réunions de cohésion, comités de pilotage	5 000	50 000	45 000
6161	Primes d'assurances - Multirisques	0	2 000	2 000
618	Formation des agents, doc°, déplacement des élus	2 000	9 410	7 410
6226	Honoraires : recrutements, externalisation de la paye	67 900	77 900	10 000
6227	Immatriculation au registre du commerce, autres actes	100	100	0
6231	Annonces et insertions	2 000	2 200	200
6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	5 000	5 000	0
6281	Concours divers (cotisations)	30 000	30 000	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	474 000	752 580	278 580
012 hors 6211	Charges de personnel régie	474 000	735 580	261 580
6211	Personnel intérimaire	0	17 000	17 000
65	Autres charges de gestion courante	0	810	810
<b>Investissement</b>		<b>150 000</b>	<b>486 000</b>	<b>336 000</b>
232	Assistance à maîtrise d'ouvrage SI, logiciels	150 000	486 000	336 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>766 000</b>	<b>1 446 000</b>	<b>680 000</b>
<b>TOTAL SUBVENTION BORDEAUX METROPOLE</b>		<b>766 000</b>	<b>1 446 000</b>	<b>680 000</b>

En section d'exploitation, les besoins de crédits complémentaires sont les suivants :

- + 278 580 € pour les frais de personnel inscrits au chapitre 012 : l'ouverture de 23 postes au 1er octobre portera l'effectif voté de la régie de 8 à 31 agents. Sur 2021, une hypothèse de prise de fonction de 15 agents au 1er novembre a été retenue. Les frais de personnel pour l'exercice sont estimés à 752 580 €. Pour faire face aux besoins ponctuels de personnel, une enveloppe de 17 000 € est réservée au personnel intérimaire.
- + 64 610 € permettant notamment de financer 40 000 € de frais d'un premier séminaire de cohésion des futures équipes de la régie (420 personnes) prévu en décembre 2021.

En section d'investissement, les besoins de crédits complémentaires sont les suivants :

- +336 000 € pour une première tranche de frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage liée à la mise en place du système d'information de la régie, d'un montant de 486 000 € sur l'exercice 2021.

Ces dépenses sont financées par virement à la section d'investissement de l'excédent d'exploitation constaté dans la section d'exploitation.

En application de la convention pour le versement d'une subvention pluriannuelle de fonctionnement, approuvée par la délibération n° 2021/10 du 9 avril 2021, un complément de subvention doit être sollicité auprès de Bordeaux Métropole pour un montant de 680 000 € afin:

- D'une part, de financer le supplément de charges inscrites à la présente décision modificative (+344 000 €) ;
- D'autre part, de dégager le financement nécessaire, par un virement à la section d'investissement (compte 023), pour le financement des dépenses d'investissement supplémentaires (+336 000 €).

Ce complément de subvention de Bordeaux Métropole sera inscrit dans sa décision modificative, portant le montant de la subvention versée au titre de 2021 à 1 446 000 €.

Les engagements pluriannuels :

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme, créée et abondée à hauteur de 500 K€ pour retracer les investissements de la régie lors que vote du budget primitif en avril 2021 pour l'abonder à hauteur de 4,7 M€ comme suit :

	AP	CP 2021	CP 2022
Assistance à maîtrise d'ouvrage UGAP - Système d'information	4 700 000 €	486 000 €	4 214 000 €
<b>Autorisation de programme Système d'information</b>	<b>4 700 000 €</b>	<b>486 000 €</b>	<b>4 214 000 €</b>

Les crédits ouverts dans cette autorisation de programme permettent de financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du système d'information de la régie à hauteur d'une prestation à contractualiser très prochainement auprès de l'UGAP.

Cette autorisation de programme sera révisée à la hausse à l'occasion du budget primitif de 2022.

En effet, estimés à plusieurs dizaines de millions d'euros, comme présenté dans le rapport préalable au débat d'orientations budgétaires, les besoins en équipements, infrastructures et logiciels informatiques vont s'accélérer dès l'exercice 2022, afin de permettre à la régie d'assumer son rôle d'exploitant du service de l'eau potable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au-delà.

De plus, initialement destiné à porter les investissements du système d'information, le périmètre de cette autorisation de programme sera étendu au besoin à l'ensemble des dépenses d'équipement de la régie.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

Le Conseil d'administration réuni,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 2020-552 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la régie de l'Eau Bordeaux Métropole dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique et portant désignation des membres du Conseil d'administration ;

**VU** les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole ;

**VU** la délibération n°2021/10 du conseil d'administration du 15 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT**

- Que des ajustements budgétaires relatifs à l'année en cours rendent nécessaires l'adoption d'une décision modificative budgétaire au titre de l'exercice 2021 ;
- Le projet de décision modificative budgétaire n°01/2021, le rapport de présentation et la maquette budgétaire jointe en annexe à la présente délibération ;
- Que les prévisions qui y figurent, tant en recettes qu'en dépenses, sont équilibrées et se présentent de manière synthétique de la façon suivante :

		Mvts budgétaires (€ HT)	Mvts réels (€ HT)	Mvts d'ordre (€ HT)
Investissement	Recettes	336 000,00	0	336 000,00
	Dépenses	336 000,00	336 000,00	0
	<b>Equilibre</b>	<b>0</b>	<b>-336 000,00</b>	<b>336 000,00</b>
Fonctionnement	Recettes	680 000,00	680 000,00	0
	Dépenses	680 000,00	344 000,00	336 000,00
	<b>Equilibre</b>	<b>0</b>	<b>336 000,00</b>	<b>-336 000,00</b>
Total	Recettes	1 016 000,00	680 000,00	336 000,00
	Dépenses	1 016 000,00	680 000,00	336 000,00
	<b>Equilibre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver la décision modificative budgétaire n°01/2021 telle qu'il ressort du document budgétaire annexé à la présente délibération et élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,

**Article 2 :** d'approuver la décision modificative budgétaire n°01/2021 de la Régie de l'Eau Bordeaux métropole par chapitre ;

**Article 3 :** d'approuver l'augmentation de l'autorisation de programme dédiée aux investissements de la régie et redimensionnée comme suit :

	<b>AP</b>	<b>CP 2021</b>	<b>CP 2022</b>
Assistance à maîtrise d'ouvrage UGAP - Système d'information	4 700 000 €	486 000 €	4 214 000 €
<b>Autorisation de programme Système d'information</b>	<b>4 700 000 €</b>	<b>486 000 €</b>	<b>4 214 000 €</b>

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Directeur à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

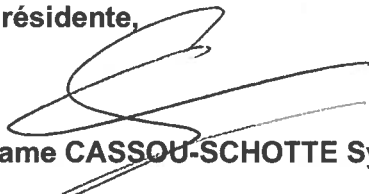
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 3

Fait et délibéré au siège de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole le 22 septembre 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> 23 SEP. 2021  <b>PUBLIÉ LE :</b> 24 SEP. 2021	Pour expédition conforme,  <b>La Présidente,</b>  <b>Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie</b>
--	---

